

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal : 15

En exercice : 14

Qui ont pris part à la délibération : 13

Date de la convocation : 26/11/15

Date d'affichage : 26/11/15

Séance du 2 décembre 2015

*L'an deux mil quinze,
le deux décembre à dix-neuf heures trente,
le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement
convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi,
dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence
de Mr GAINCHE Jean-Paul, Maire.*

Objet de la délibération

**schéma départemental
de coopération intercommunale**

*Présents : Mrs GAINCHE, ARMANGE,
Mmes THALMANN, BERHAULT, DJIAN, FERRY,
HEINRY, LANGREZ, ROUXEL, Mrs CAMPION,
FOUDEL, GABRIEL, HUDHOMME.*

*Absent représenté : Mr HEMERY par Mr GAINCHE
Absent après 20 h 50 : Mr CAMPION*

Mme THALMANN a été nommée secrétaire.

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant la nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe),

Considérant les séances de travail organisées depuis le 29 janvier 2015 et la réflexion qui a animé nos débats,

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal de voter sur le choix de rejoindre la communauté de communes de la Côte d'Emeraude ou Dinan Communauté.

Résultats du vote :

13 voix pour rejoindre Dinan Communauté,

0 voix pour rejoindre la communauté de communes de la Côte d'Emeraude

1 abstention.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 13 voix pour rejoindre Dinan Communauté, 0 voix pour rejoindre la communauté de communes de la Côte d'Emeraude et 1 abstention :

- Affirme sa volonté de constituer une communauté d'agglomération à l'échelle du Pays de Dinan à partir du 1^{er} janvier 2017.



Pour copie conforme,
Le Maire,

Jean-Paul GAINCHE

Le Maire

Acte rendu exécutoire après dépôt en sous-préfecture et publication le

[Signature]



